



Bulletin Officiel

N° 4382 Vendredi 21 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
HEXABYTE	2
<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HANNABAL LEASE	3
<u>AVIS DU CME</u>	
AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM - FCP VALEURS QUIETUDE 2018 -	4
AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR	5
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
SOTETEL - AGO -	6
BTL - AGO -	7
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
AIL	8-9
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
BANQUE DE TUNISIE - BT -	10
<u>AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE</u>	
BT	11
<u>COURBE DES TAUX</u>	
	12
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	
	13-14
<u>ANNEXE I</u>	
ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- AMEN BANK	
<u>ANNEXE II</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012	
- AMEN BANK	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013	
- SICAV BH OBLIGATAIRE	

COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société HexaByte et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, le Directeur Général de la société a précisé ce qui suit :

« Nous vous confirmons qu'aucune information ou évènement visé par le règlement du conseil du marché financier (notamment les articles 4, 36 à 41 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994) n'est intervenu, susceptible de provoquer une augmentation pareille de cours ou de l'expliquer.

Nous vous prions aussi de noter que :

- Aucune opération financière ou due diligence n'est en cours, à l'exception de celles régulières et réglementaires effectuées périodiquement par les commissaires aux comptes.
- Aucun nouveau projet d'investissement significatif n'a été décidé, à la date de ce jour».

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE LA BOURSE**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

1-A partir du **vendredi 21 juin 2013**, les 4 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Hannibal Lease, ainsi que les 1 740 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 740 000** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché **Principa** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **9,500 dinars** par action.

Le titre Hannibal Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007310139
- Mnémonique : HL
- Libellé : Hannibal Lease
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Hannibal Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	17	29 450		546	4 805	5 351
AMEN Invest	852	91 875		32 931	5 779	38 710
ATTIJARI Intermé.	41	31 675		1 520	5 058	6 578
Axis Bourse	45	33 586		1 443	4 610	6 053
BEST Invest	30	8 160		1 131	961	2 092
BIAT Capital	70	335 986		2 573	63 716	66 289
BNA Capitaux	373	393 501		12 666	66 828	79 494
CCF	17	1 300		663		663
CGF	818	352 933		30 952	49 007	79 959
CGI	74	13 101		2 808	1 393	4 201
FINA Corp.	62	6 200		2 376	499	2 875
MAC SA	2 858	3 082 376	105 500	99 918	481 742	687 160
MAXULA Bourse	426	97 612		16 183	7 647	23 830
MCP	27	1 900		1 053		1 053
SBT	3	370		117		117
SCIF	223	24 000		8 692		8 692
SIFIB BH	17	850		663		663
SOFIGES	243	21 751		9 350	1 732	11 082
TSI	168	72 301		6 197	12 126	18 323
Tunisie Valeurs	245	124 631		9 165	17 097	26 262
UBCI Finance	1	100		39		39
UFI	26	4 900		1 014		1 014
TOTAL OPF	6 636	4 728 558	105 500	242 000	723 000	1 070 500

Par ailleurs, MAC SA informe que les **669 500** actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **23** investisseurs avertis.

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

Adresse : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 14 juin 2013, d'agréer le fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2018 », promu par TUNISIE VALEURS-Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte à capital garanti par le gestionnaire.
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial chacune.	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars
Couverture de la garantie	: L'intégralité du capital investi.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 18-2013 du 14 juin 2013
Durée de vie	: 5 ans
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISIE VALEURS
Distributeur	: TUNISIE VALEURS

AVIS DU CMF

AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR

SICAV TRESOR

Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996

SICAV PROSPERITY

Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994

SICAV OPPORTUNITY

Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Agrément du CMF n°12-2005 du 18 mai 2005

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Boulevard principal- angle rue Turkana et rue
Malaoui - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 14 juin 2013, d'octroyer un agrément pour l'ajout de la BIATCAPITAL intermédiaire en bourse en tant que nouveau distributeur des actions de «SICAV TRESOR», «SICAV PROSPERITY», «SICAV OPPORTUNITY» et «SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » et des parts de «FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS» .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
- SO.T.E.TEL -**

Siège Social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 28 Juin 2012 à partir de 15h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination de Mr. Mokhtar Mnakri en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL en remplacement de Mr. Ali Ghodbani;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2012;
- Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- Quitus aux Administrateurs;
- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2013-2014-2015;
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société Anonyme au capital de 70.000.000 DT

Siège Social : 25, Avenue Kheireddine Pacha –1073 Montplaisir

RC : B 197871996

MF : 033272 D

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Libyenne « BTL » sont invités à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2013 à 9H au siège de la Banque, 25 avenue kheireddine Pacha Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 de la Banque Tuniso-Libyenne.

Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-Libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Lecture du rapport de gestion relatif au groupe de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Approbation des rapports du Conseil d'Administration relatif au groupe de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne et des états financiers consolidés portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Affectation des bénéfices.

Régularisation de la participation au capital de la NAIB.

Quitus aux administrateurs.

Cooptation de nouveaux administrateurs.

Attribution d'une indemnité aux administrateurs membres des comités émanant du Conseil d'Administration.

Pour le Conseil d'Administration

Le Directeur Général Adjoint

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, la société ARAB INTERNATIONAL LEASE publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Résolutions adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire tenue le 06 JUIN 2013.			
- Approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2012 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.			
- Approbation des conventions mentionnées au rapport spécial des Commissaires aux comptes.			
- Approbation de la répartition du résultat de l'exercice 2012 comme suit (en DT):			
Résultat de l'exercice			2 832 236
Report à nouveau 2011			359 593
Réserves légales			159 591
Dividendes (9%)			1 350 000
Fonds Social			90 000
Réserves pour réinvestissements exonérés			1 000 000
Report à nouveau 2012			592 237
La date de distribution de dividendes est fixée le 01 juillet 2013			
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013			
- Approbation de l'émission d'Emprunts Obligataires d'un montant de 60 Millions de Dinars pour l'année 2014, en donnant pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions d'émission.			

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILANS COMPARES APRES AFFECTATION DU BENEFICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012			
APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2013			
En dinars.	Au 31 Décembre		
	2 012		2 011
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	10 163 558		2 285 948
Placements à court terme	0		0
Créances issues d'opérations de leasing	156 827 804		139 091 198
Placements à long terme	1 100 000		1 100 000
Valeurs immobilisées	327 761		290 420
Autres actifs	6 736 460		7 533 506
Total de l'actif	175 155 583		150 301 072
P A S S I F			
Concours bancaires	2 769 542		2 785 841
Emprunts et dettes rattachées	137 870 081		114 453 160
Dettes envers la clientèle	2 344 008		2 214 032
Fournisseurs et comptes rattachés	6 482 777		8 097 376
Autres passifs	3 758 829		2 281 564
Total du passif	153 225 237		129 831 973
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital	15 000 000		15 000 000
Réserves	6 338 108		5 109 506
Résultats reportés	592 237		359 593
Total des capitaux propres	21 930 346		20 469 099
Total passif et capitaux propres	175 155 583		150 301 072

- Suite -

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION										
	Capital	Réserves	Réserves	Réserve	Réserves	Réserves pour	Réserves	Résultats	Résultat	
	social	légale	xtraordinaire	Facultatives	pour	reinvestissement	pour fonds	reportés	de	Total
					FRGB ^(*)	exonérés	social		l'exercice	
Soldes au 31 Décembre 2011 (Après affectation)	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000	400 000	0	550 076	359 592	0	20 469 100
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 287			12 287
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(33 277)			(33 277)
Résultat de la période close le 31 décembre 2012									2 832 236	2 832 236
Soldes au 31 Décembre 2012 (Avant affectation)	15 000 000	509 430	650 000	3 000 000	400 000	0	529 086	359 592	2 832 236	23 280 346
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2013		159 591				1 000 000	90 000	232 645	(1 482 236)	0
DIVIDENDE									(1 350 000)	(1 350 000)
Soldes au 31 Décembre 2012 (Après affectation)	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	400 000	1 000 000	619 086	592 237	0	21 930 346

Paiement de dividendes

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie –1001 Tunis

La Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires, qu'en vertu de la deuxième résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 Juin 2013, les dividendes relatifs à l'exercice 2012 fixés à 260 millimes (0,260 Dinar) par action, seront servis conformément à cette résolution à partir du 21 juin 2013.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation du capital annoncée

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 TUNIS-

La Banque de Tunisie -BT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, lors de sa réunion du 13 Juin 2013, de porter le capital social de **112 500 000 dinars à 150 000 000 dinars** par incorporation de réserves d'un montant de **37 500 000 dinars**, telles qu'elles figurent au passif du bilan arrêté au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous pouvoirs au Président Directeur Général de la Banque de Tunisie pour assurer la réalisation de la présente augmentation.

Sur la base de cette décision, le Président Directeur Général a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital et ce, **à partir du 28 Juin 2013**.

Modalités de l'augmentation

L'augmentation de capital est réalisée par la création de **37 500 000 actions nouvelles** au nominal (01) un dinar, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison **d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes**.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 112 500 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes et ce, **à partir du 28 Juin 2013**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2013**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, **à partir du 28 Juin 2013**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2012, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au 21 Juin 2013, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 28 Juin 2013 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 28 Juin 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM **à partir du 28 Juin 2013**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,749%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,732%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,728%	1 003,785
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,725%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,716%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,701%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,687%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,682%	1 021,737
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,673%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,713%	1 035,317
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,883%	1 032,199
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,076%	998,119
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,195%	1 000,966
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,485
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,581
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,674
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,311
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,831
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,831
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,734

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,516	145,529		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,808	12,809		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,317	1,318		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,665	35,668		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,528	48,531		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	162,165	161,904		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	563,439	563,034		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	124,316	123,727		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,076	123,802		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,485	117,289		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,166	112,941		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,224	87,008		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	135,466	134,982		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	101,157	100,883		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,215	107,901		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 328,891	1 334,709		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 281,426	2 279,001		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	105,481	105,464		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,495	102,227		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,254	122,218		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 190,742	1 194,072	1 195,557		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,952	126,497		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,519	15,624		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 983,981	5 984,232		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 064,556	5 073,036		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,192	2,205		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,906		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,124	1,141		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,885	105,896
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,272	102,281
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,557	103,570
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,491	100,503
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,328	101,338
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,921	104,930
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,827	101,838
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,470	101,480
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,049	102,060
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,584	103,594
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,910	99,221
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,042	102,053
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,090	102,100
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,743	104,753
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,566	103,575
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,544	101,552
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,624	100,634
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,596	102,606
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,386	100,397
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,563	101,577
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,638	102,646
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,385	100,396
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,703	101,713
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,909	102,918
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,308	100,318

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,311	10,312
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,026	101,035
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,574	101,584
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,179	99,250
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,875	67,882
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	150,442	150,688
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1496,724	1498,911
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,820	108,916
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,786	107,936
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,297	86,273
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,631	16,628
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,499	271,568
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	37,079	37,007
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 396,480	2 390,635
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,314	76,525
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,802	56,884
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	101,060	101,128
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,945	112,008
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,716	101,869
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,342	11,347
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,152	12,167
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,968	14,993
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,601	14,640
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,857	11,867
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,728	10,733
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,450	10,452
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,573	10,573
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,024	125,837
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,927	126,742
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,358	10,368
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	106,370	106,383
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,450	20,376
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	82,568	82,260
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	84,117	83,883
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,095	97,064
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	97,270	97,390
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,098	99,371
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,843	98,845
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,142	96,241
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	104,236	104,799
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,606	130,595
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,499	10,684
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,855	116,666
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,295	116,411
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,395	103,758
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,986	100,129
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	183,968	185,122
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,211	162,834
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,996	141,453
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 015,012	10 065,299
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,999	20,131
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,104	133,082
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 516,907	1 536,577
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,016	111,187
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,520	88,963
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	115,028	116,021
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 005,989	9 118,572
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,551	9,801
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,261	9,474

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL..

Bilan Arrêté au 31.12.2012 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2012	2011
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	349 684	150 593
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	267 217	263 939
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	4 959 713	4 285 124
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	290 711	210 047
AC5 Portefeuille d 'investissement	(1-5)	499 026	443 839
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	107 914	107 968
AC7 Autres actifs	(1-7)	92 769	54 679
TOTAL ACTIFS		6 567 034	5 516 189
PA1 Banque Centrale	(2-1)	552 593	576 461
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	214 871	151 009
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 395 112	3 712 487
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	730 513	581 642
PA5 Autres passifs	(2-5)	187 166	52 330
TOTAL PASSIFS		6 080 255	5 073 929
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		327 864	277 326
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		58 491	64 510
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	486 779	442 260
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 567 034	5 516 189

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		
		2012	2011	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	864 480	875 341
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	239 583	197 802
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	542 000	567 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 646 063	1 640 143
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		(4-4)		
HB 04-	Engagements de financement donnés		162 891	228 061 (*)
HB 05-	Engagements sur titres		18 223	1 049
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			181 114	229 110
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	2 057	31 117
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	1 027 660	776 256

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		401 840	347 678
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 302 703	259 330
PR2	Commissions en produits	(5-2) 51 469	43 778
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 26 654	19 290
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 21 014	25 280
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(200 347)	(176 662)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (195 059)	(172 092)
CH2	Commissions encourues	(5 288)	(4 570)
PRODUIT NET BANCAIRE		201 493	171 016
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (59 821)	(28 544)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) (131)	238
PR7	Autres produits d'exploitation	2 141	1 793
CH6	Frais de personnel	(5-8) (55 627)	(52 631)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (14 602)	(12 910)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (5 086)	(5 473)
RESULTAT D'EXPLOITATION		68 367	73 489
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (807)	256
CH11	Impôt sur les bénéfices	(9 069)	(9 235)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		58 491	64 510
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		58 491	64 510
Effet des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		58 491	64 510
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		2,925	3,226 (*)

(*)Le résultat de base par action en 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		357 437	308 587
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(199 141)	(158 544)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 663	(8 157)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(737 773)	(591 391)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		681 418	197 135
Titres de placements		(53 786)	(56 136)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(51 618)	(56 874)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		78 615	(76 296)
Impôt sur le bénéfice		(8 214)	(5 728)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		70 601	(447 404)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 465	27 872
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(53 959)	(13 386)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 032)	(12 059)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(39 526)	2 427
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'emprunts		50 000	50 000
Remboursement d'emprunts		(23 269)	(19 253)
Augmentation / diminution ressources spéciales		122 141	61 202
Dividendes versés et mouvement sur fonds social et de retraite		(13 972)	(14 050)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		134 900	77 899
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		165 975	(367 078)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(436 607)	(69 529)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE		(270 632)	(436 607)

Notes aux états financiers 31 décembre 2012

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 20.000.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	97 587	98%
Actionnaires Étrangers	2 413	2%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III.METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2012 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 28 288 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 21 066 KDT constituée en 2011, une provision complémentaire de 7 222 KDT a été dotée au titre de l'année 2012.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2012 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

- les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2012, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

- Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 9 483 KDT.

En 2012 et compte tenu de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés, une reprise de 2 152 KDT a été prise en compte dans le résultat de 2012. Par ailleurs, et suite à l'application des règles de la classification, le stock de 2 853 KDT est transféré vers les agios affectés aux créances classées. Ainsi, le reliquat des agios affectés aux engagements courants (circulaire 2011-04) est établi à 4 477 KDT à fin 2012.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale

d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2012. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2012.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2012 un montant de 349 684 KDT contre 150 593 KDT au 31.12.2011 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	66 344	29 338	37 006	126%
BCT, CCP et TGT	283 340	121 255	162 085	134%
Total	349 684	150 593	199 091	132%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	66 344	29 338	37 006	126% (*)
Sous total 1	66 344	29 338	37 006	126%
BCT	283 549	120 968	162 581	134%
Provisions BCT	(568)	(569)	1	
Sous total 2	282 981	120 399	162 582	135%
CCP	617	1 063	(446)	-42%
Provisions CCP	(258)	(207)	(51)	25%
Sous total 3	359	856	(497)	-58%
Total	349 684	150 593	199 091	132%

(*) Les comptes déficit de caisse totalement provisionnés ainsi que la provision y afférente pour 300 KDT ont été transférés de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

Les comptes BCT comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2012 un montant de 267 217 KDT contre 263 939 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	65 049	59 900	5 149	9%
Prêts aux établissements bancaires	36 093	39 330	(3 237)	-8%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	12	-	
Provisions sur les correspondants	(115)	(225)	110	
Total créances sur les établissements bancaires	101 040	99 017	2 023	2%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 490	16 641	(4 151)	-25%
Prêts aux établissements financiers	153 581	147 253	6 328	4%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	107	1 028	(921)	-90%
Total créances sur les établissements financiers	166 178	164 922	1 256	1%
Total	267 217	263 939	3 278	1%

Les comptes des correspondants comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés

(1) La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	101 142	-	-	-	101 039
Avoirs en comptes	65 049	-	-	-	65 049
Prêts	36 093	-	-	-	36 093
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	-	-	12
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	(115)
Etablissements financiers	23 465	59 776	75 386	7 444,00	166 178
Avoirs en comptes	12 490	-	-	-	12 490
Prêts	10 975	59 776	75 386	7 444	153 581
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	-	-	-	-	107
Total	124 607	59 776	75 386	7 444,00	267 217

(2) La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	TOTAL
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	64 934	64 934
Prêts aux établissements bancaires	-	-	36 105	36 105
Total créances sur les établissements bancaires	-	-	101 039	101 039
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	6 424	6 066	12 490
Prêts aux établissements financiers	-	28 268	125 313	153 581
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	-	-	-	107
Total créances sur les établissements financiers	-	34 692	131 379	166 178
Total	-	34 692	232 418	267 217

(3) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

(4) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2012 et 2011 se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	671 066	649 930	21 136	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 928 430	3 337 329	591 101	18%
Crédits sur ressources spéciales (3)	360 217	297 865	62 352	21%
Total (*)	4 959 713	4 285 124	674 589	16%

Il est à noter qu'une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Au 31/12/2012, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 340 millions de dinars.

Le stock de provision autre que celle affectée aux Engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provision sur créances (AC 03)	320 846	267 579	53 267	20%
Provision sur créances classées	292 558	246 513	46 045	19%
Provisions collectives	28 288	21 066	7 222	34%
Provision sur créances (PA 05)	5 945	-	5 945	
Provision sur Engagement par signature	5 945	-	5 945	(*)
Total provision sur créances	326 791	267 579	59 212	22%
Agios réservés affectés aux engagements classés	144 588	121 557	23 031	19%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	4 477	9 483	- 5 006	-53% (**)
Total agios réservés	149 065	131 040	18 025	14%

(*) En 2012, la provision sur Engagements par signature est présentée au niveau de la rubrique PA05.

(**) Compte tenu du transfert de 2 853 KDT au stock affecté aux créances classées et à la reprise de 2 152 KDT.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	660 048	637 272	22 776	4%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	11 018	12 658	(1 640)	-13%
Total	671 066	649 930	21 136	3%

La ventilation des comptes débiteurs de la clientèle hors créances rattachées selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	12	346	659 690	660 048
Créances rattachées	-	-	-	11 018
Total	12	346	659 690	671 066

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 568 639	3 067 727	500 912	16%
Autres concours à la clientèle en devises	359 791	269 602	90 189	33%
Total	3 928 430	3 337 329	591 101	18%

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires selon la maturité restante se présente comme suit :

Description	Plus de 3 mois et moins d'un an				Total
	<= 3 mois	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans		
Autres concours à la clientèle	1 291 509	758 293	1711362	637 909	4 399 073
Créances rattachées	-	-	-	-	(731)
Provisions	-	-	-	-	(320 846)
Agios réservés	-	-	-	-	(149 066)
Total	1 291 509	758 293	1 711 362	637 909	3 928 430

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Autres concours à la clientèle	78 266	97 849	3 752 315	3 928 430
Total	78 266	97 849	3 752 315	3 928 430

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	7 470	6 402	1068	17%
Créances sur ressources extérieures	352 747	291 463	61 284	21%
Total	360 217	297 865	62 352	21%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Par ailleurs, la ventilation des crédits sur ressources spéciales selon la maturité se présente comme suit :

Description	Plus de 3 mois et moins d'un an				Total
	<= 3 mois	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans		
Crédits sur ressources spéciales	14 278	28 350	160 261	154 171	357 060
Créances rattachées	-	-	-	-	3 157
Total	14 278	28 350	160 261	154 171	360 217

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Montant brut de la créance	913 394	502 343	411 051	82%
Provisions au 31/12/N-1	246 513	245 703	810	0%
Dotation de l'exercice	65 688	23 609	42 079	178%
Reprise de l'exercice	(13 698)	(22 799)	9 101	-40%
Provision au 31/12/N	298 503	246 513	51 990	21%
Total net de la créance	614 891	255 830	359 061	140%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Montant brut de la créance classée	913 394	502 343	411 051	82%
Agios réservés au 31/12/N-1	131 040	108 620	22 420	21%
Dotation aux agios réservés	28 673	28 303	370	1%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(10 543)	(5 760)	(4 783)	83%
Autres reprises	(105)	(123)	18	-15%
Total des agios réservés au 31/12/N	149 065	131 040	18 025	14%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 475 096	5 100 443	374 653	7%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	913 394	502 343	411 051	82%
Total des engagements (b)	6 388 490	5 602 786	785 704	14%
Agios réservés affectés aux engagements classés	144 588	121 557	23 031	19%
Provisions affectées aux engagements classés	298 503	246 513	51 990	21%
Total des provisions et agios réservés (c)	443 091	368 070	75 021	20%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	48,51%	73,27%	-24,76%	-34%
Taux des engagements classés (a/b)	14,30%	8,97%	5,33%	59%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	4 477	9 483	(5 006)	-53%
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	28 288	21 066	7 222	34%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	32 765	30 549	2 216	7%
Total général des provisions et agios réservés (d)	475 856	398 619	77 237	19%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	7,45%	7,11%	0,34%	5%

(7) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

Secteur d'activité	2012	%	2011	%
I-AGRICULTURE	146 191	2,29%	136 590	2,45%
II- INDUSTRIE	1 656 259	25,93%	1 532 835	27,47%
Mine	9 376	0,15%	25 514	0,46%
Energie	50 699	0,79%	45 045	0,81%
Industrie agroalimentaire	307 804	4,82%	278 424	4,99%
Matériaux de construction	302 290	4,73%	262 670	4,70%
Industrie mécanique et électrique	317 703	4,97%	293 090	5,22%
Chimie et caoutchouc	222 904	3,49%	207 225	3,70%
Textile	25 908	0,41%	22 265	0,40%
Habillement et cuir	74 431	1,17%	80 089	1,48%
Bois, liège et ameublement	39 599	0,62%	34 755	0,62%
Papier, imprimerie et industries diverses	148 094	2,32%	130 061	2,34%
Bâtiment et travaux publics	157 450	2,46%	153 698	2,75%
III- SERVICES	4 586 040	71,79%	3 933 361	70,08%
Tourisme	443 515	6,94%	369 384	6,27%
Transport et télécommunication	555 758	8,70%	514 236	9,21%
Commerce agroalimentaire	95 224	1,49%	68 229	1,22%
Commerce matériaux de construction	115 384	1,81%	144 390	2,60%
Commerce quincaillerie et assimilés	201 017	3,15%	128 251	2,29%
Commerce textile et cuir	69 260	1,08%	58 775	1,05%
Commerces divers	502 228	7,86%	492 808	8,83%
Santé	106 309	1,66%	79 757	1,43%
Finance	332 813	5,21%	280 531	5,02%
Loisirs et Cultures	37 496	0,59%	30 632	0,55%
Particuliers	1 107 880	17,34%	905 453	16,21%
Divers	151 546	2,37%	144 283	2,58%
Promotion immobilière	867 609	13,58%	716 634	12,83%
Total	6 388 490	100,00%	5 602 786	100,00%

(8) Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **15%** du total des engagements de la banque au 31.12.2012.

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2012 un solde de 290 711 KDT contre un solde de 210 047 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres de transaction	4 009	3 975	34	1%
Bons de Trésor	4 009	3 975	34	1%
Titres de placement	286 702	206 072	80 630	39%
Titres à revenu fixe	284 544	204 007	80 537	39%
Bons de Trésor	210 924	163 092	47 832	29%
Créances rattachées	6 647	6 086	561	9%
Emprunts obligataires	65 475	33 730	31 745	94%
Créances rattachées	1 498	1 099	399	36%
Titres à revenu variable	2 158	2 065	93	5%
Actions	2 522	2 239	283	13%
Provisions pour moins value latente des actions	(364)	(174)	-	109%
Total	290 711	210 047	80 664	38%

Il est à préciser qu'un portefeuille d'actions Poulina Group Holding comptabilisé pour 93 KDT a été transféré du portefeuille titres de placements à portefeuille titres d'investissements en 2012.

Au 31.12.2012 la plus value latente sur les actions cotées et les titres de placements s'établie à 111 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Actions cotées	2 313	2 030	283	14%
Actions non cotées	209	209	-	
Total	2 522	2 239	283	13%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	4 009	-	-	-	4 009
Bons de Trésor	4 009	-	-	-	4 009
Titres de placement	229 960	-	19 341	30 755	286 702
Titres à revenu fixe	229 960	-	19 341	28 597	284 544
Bons de Trésor	210 924	-	-	-	217 571
Emprunts obligataires	19 036	-	19 341	28 597	66 973
Titres à revenu variable	-	-	-	2 158	2 158
Actions				2 158	2 158
Total	233 968	-	19 341	30 755	290 711

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2012 et comparativement à 2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Montant brut des titres de placement	2 522	2 239	283	13%
Provision au 31/12/N-1	174	149	25	17%
Dotation de l'exercice	190	38	152	400%
Reprise de provisions	-	(13)	13	-100%
Provision au 31/12/N	364	174	190	109%
Total net des titres de placement	2 158	2 065	93	5%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2012 un solde de 499 027 KDT contre 443 839 KDT au 31.12.2011. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres d'investissement (1)	292 735	288 482	4 253	1%
Titres de participation (2)	29 974	19 684	10 290	52% (*)
Parts dans les entreprises associées (3)	103 796	75 771	28 025	37% (*)
Parts dans les entreprises liées (4)	23 135	8 078	15 057	186%
Participation avec convention en rétrocession (5)	49 387	51 824	(2 437)	-5%
Total	499 027	443 839	55 188	12%

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Les titres ENNAKL comptabilisés au 31/12/2011 pour 1 692 KDT et comportant une provision de 384 KDT ont été transférés de la rubrique titres de participations à la rubrique parts dans les entreprises associées.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeur brutes au 31.12.2011	Créances rattachées	Provision	Total net au 31.12.2011	Acquisition/autres entrées 2012	Cession/autres sorties 2012	Valeur brutes au 31.12.2012	Créances rattachées	Dotation 2012	Reprise 2012	Provision	Total au 31.12.2012
Titres d'investissement hors Fonds gérés	144 318	6 265	270	150 313	-	33 396	110 922	5 403	-	-	270	116 055
Titres d'investissements -Fonds gérés	137 982	1 750	1 563	138 169	71 950 (*)	31 599	178 333	-	246	156	1 653	176 680
Titres de participation	26 176	-	6 492	19 684	10 597	-	36 773	-	434	127	6 799	29 974
Parts dans les entreprises associées	74 780	2 682	1 692	75 770	27 924	332	102 372	2 681	-	435	1 257	103 796
Parts dans les entreprises liées	9 986	-	1 907	8 079	14 999	-	24 985	-	-	56	1 851	23 135
Participation avec convention en rétrocession	47 917	4 507	600	51 824	1 000	4 500	44 417	5 570	-	-	600	49 387
Total	441 159	15 204	12 524	443 839	126 470	69 827	497 802	13 654	680	774	12 430	499 027

(*) Includ les créances rattachées

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Bons de Trésor	104 846	134 857	(30 011)	-22%
Bons de Trésor	99 869	129 058	(29 189)	-23%
créances rattachés	4 977	5 799	(822)	-14%
Obligations	11 210	15 456	(4 246)	-27%
Obligations brutes	11 053	15 260	(4 207)	-28%
Provisions sur obligations	(270)	(270)	-	-
créances rattachés	427	466	(39)	-8%
Fonds gérés	176 680	138 169	38 511	28%
Encours brut des fonds gérés	178 333	137 982	40 351	29%
Provisions sur fonds gérés	(1 653)	(1 563)	(90)	-
créances rattachés	-	1 750	(1 750)	-
Total	292 735	288 482	4 253	1%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres de participation	36 773	26 176	10 597	40%
Provisions sur titres de participation	(6 799)	(6 492)	-307	5%
Total	29 974	19 684	10 290	52%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres cotés	5 093	5 000	93	2%
Titres non cotés	31 680	21 176	10 504	50%
Titres de participation	36 773	26 176	10 597	40%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
BA TAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
PGH	0,42%	5 093	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	-	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,24%	3 200	-	200	-
UNION DE FACTORING	13,87%	1 387	-	1 387	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 119	(291)	883	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	0,59%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	9,95%	1 000	(83)	750	(83)
FCP SICAV MAC EPARGNANT	15,06%	1 000	(18)	-	-
LA MAISON DES BANQUES	6,89%	1 000	-	-	-
FINACORP OBLIGATION SICAV	9,38%	937	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(422)	700	(516)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(257)	588	(287)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,95%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	-	500	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	10,00%	400	-	400	-
STEG ENERGIES RENOUVABLES	8,00%	400	(49)	400	-
CLINIQUE LA MARSA	10,35%	380	-	380	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	(3)
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	8,00%	236	-	236	-
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR	1,50%	200	-	200	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	2,59%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST	0,42%	100	(26)	100	(26)
AUTRES		311	(163)	292	(87)
		36 773	(6 799)	26 177	(6 492)

(*) Il est à préciser que le portefeuille des titres ENNAKL comptabilisés au 31/12/2011 pour 1 692 KDT et comportant une provision de 384 KDT en 2012 a été transféré à la rubrique parts dans les entreprises associées.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	104 547	74 780	29 767	40%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(2 175)	-	(2 175)	
Créances rattachées	2 682	2 682	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 258)	(1 692)	434	-26%
Total	103 796	75 770	28 026	37%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres cotés	51 542	25 793	25 749	100%
Titres non cotés	53 005	48 987	4 018	8%
Parts dans les entreprises associées	104 547	74 780	29 767	40%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011	31.12.2011
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	43,39%	28 212	-	28 212	-
ENNAKL	7,09%	27 264	-	1 692	(*)
TUNISIE LEASING	32,36%	24 278	-	24 101	(384)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	30,00%	7 200	-	7 200	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	-	-
AMEN SANTE	14,08%	2 200	-	2 200	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	30,00%	1 950	-	-	-
AMEN BEJA	30,00%	1 800	-	1 800	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 163)	1 560	(1 208)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	1 200	-	1 500	-
AMEN GAFSA	24,00%	1 090	-	1 122	-
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 012	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,05%	146	(95)	146	(100)
AUTRES		74	-	74	-
		104 547	(1 258)	74 780	(1 692)

(*) Le portefeuille ENNAKL de 27 264 KDT comporte d'une part la nouvelle acquisition pour 25 572 KDT et d'autre le transfert du portefeuille détenus avant 2012 et initialement présentés dans les titres de participation.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	10 177	30 000	295%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(191)	(15 000)	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 851)	(1 907)	56	-3%
Total	23 135	8 079	15 056	186%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	39,63%	2 616	1 851	2 616	1 907
AMEN CAPITAL	60,00%	75	-	75	-
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	15 000	-	-	-
		24 986	1 851	9 986	1 907

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	44 416	47 917	(3 501)	-7%
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	(4 405)	(2 416)	(1 989)	82% (*)
Créances rattachées	5 570	4 507	1 063	24%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(600)	(600)	-	-
Total	49 386	51 824	(2 438)	-5%

(*) les participations avec convention en rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie Leasing (TLG) pour un montant souscrit de 8 455 KDT. Les avances sur règlement portage MLA/TLG à fin 2012 correspondent au remboursement des échéances de 2010,2011 et 2012 un total de 3 624 KDT et à l'avance de 781 KDT provenant des dividendes encaissés.

(6) Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2012	Résultat net 2012
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	5 064	1 031
		Société de recouvrement de créances			
Le Recouvrement	Amen Bank		99,88%	616	201
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 486	859
		Société de recouvrement de créances			
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère		63,86%	1 946	152
		Société de gestion de fonds			
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère		60,00%	305	131
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	50 067	67

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2012 un solde de 107 914 KDT contre un solde de 107 969 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 526	1 083	443	41%
Immobilisations incorporelles	6 236	5 349	887	17%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 526)	(4 082)	(444)	11%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	98 113	103 304	(5 191)	-5%
Immobilisations corporelles	150 589	151 322	(733)	0%
Amortissement des immobilisations corporelles	(52 476)	(48 018)	(4 458)	9%
Immobilisations encours	8 275	3 582	4 693	131%
Immobilisations encours	8 275	4 452	3 823	86%
Provision sur immobilisations encours	-	(870)	870	-100%
Total	107 914	107 969	(55)	0%

(1) Aucune garantie ou sûreté n'est consenties à des tiers sur les immobilisations de la banque.

(2) Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2012 un montant de **18 258 KDT**.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Rubriques	31/12/2011	Acquisition	Cession/s ortie	Valeur Brut au 31/12/2012	DOT 2012	Amort cum.31/12/11	amort immob sorties	Amort cum 31/12/2012	Valeur Nette au 31/12/2012
1) Immobilisations incorporelles	5 165	887	-	6 052	443	4 082	-	4 525	1 527
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels Droit au bail	4 200 965	887 -	- -	5 087 965	379 64	3 640 442	- -	4 019 506	1 068 459
2) Immobilisations corporelles	151 321	6 942	7 675	150 588	4 644	48 018	-	52 476	98 112
Immobilisations d'exploitation	72 356	1 801	-	74 157	1 853	19 856	-	21 709	52 448
* Terrains d'exploitation	3 689	-	-	3 689	-	-	-	-	3 689
* Bâtiments * Aménagements de bâtiments	52 001 16 666	1 389 412	- -	53 390 17 078	1 053 800	7 989 11 867	- -	9 042 12 667	44 348 4 411
Immobilisations hors exploitation	42 842	3 575	6 985	39 432	318	2 911	10	3 219	36 213
* Terrains hors exploitation	737	-	-	737	-	-	-	-	737
* Bâtiments * Aménagements de bâtiments	42 105 -	3 575 -	6 985 -	38 695 -	318 -	2 911 -	10 -	3 219 -	35 476 -
Mobiliers et matériel de bureau	5 541	359	15	5 885	428	3 246	18	3 656	2 229
Matériels de transport	2 630	73	174	2 529	452	1 799	159	2 092	437
Matériels informatique	16 796	99	452	16 443	923	13 097	-	14 020	2 423
Machines DAB	5 515	165	-	5 680	326	3 315	-	3 641	2 039
Coffres forts	2 077	207	35	2 249	168	936	-	1 104	1 145
Autres Immobilisations	3 564	663	14	4 213	176	2 859	-	3 035	1 178
3/Immobilisation en cours	3 582	5 706	1 013	8 275	-	-	-	-	8 275
Immobilisations en cours corp.	3 416	3 773	1 883	5 306	-	-	-	-	5 306
immobilisations en cours incorp.	1 036	1 933	-	2 969	-	-	-	-	2 969
prov pour dep immob inc en cours	870	-	870 (*)	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	160 068	13 535	8 688	164 915	5 087	52 100	187	57 001	107 914

(*) Il s'agit d'une reprise sur provision pour 870 KDT.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2012 un montant de 92 769 KDT contre un montant de 54 679 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	43 224	12 288	30 936	252%
Comptes d'attente	42 980	12 296	30 684	250%
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	30 397	13 240	17 157	130% (*)
Comptes d'attente de la compensation	14 386	1 121	13 265	1183%
Autres comptes d'attente	(1 803)	(2 065)	262	-13%
Comptes de régularisation	244	(8)	252	-3150%
Autres	49 545	42 391	7 154	17%
Stock de matière, fourniture et timbres	643	938	(295)	-31%
Etat, impôts et taxes	2 240	1 569	671	43%
Allocations familiales	201	282	(81)	-29%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	40 514	34 635	5 879	17%
Débiteurs divers	2 520	1 728	792	46%
Créances sur l'Etat	1 804	1 976	(172)	-9%
Autres	1 506	1 146	360	31% (*)
Total Autres Actifs	92 769	54 679	38 090	70%

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité suite aux reclassements de compte afférents aux comptes d'attente de la salle des marchés.

Le stock de provision affecté à la rubrique AC7 a atteint 30 775 KDT compte tenu de la dotation nette de 2012 pour 2 199 KDT.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	10 944	9 405	1 539	16%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	10 258	8 950	1 308	15%
Provision sur autres comptes d'attente	686	455	231	51%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 831	19 471	660	3%
Provision sur opérations avec le personnel	662	610	52	9%
Provision sur débiteurs divers	3 789	2 943	846	29%
Provisions sur autres comptes	15 380	15 918	(238)	-2% (*)
Total	30 775	28 876	2 199	8%

(*) La provision sur les compte de déficit de caisse pour 300 KDT a été transférée de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

(A) Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployée pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été encore achevés. La situation de ces comptes au 31.12.2012 se présente comme suit :

	2 012	2 011
Dinars en instance d'affectation	(36 831)	6 111
Devise en instance d'affectation (260)	26 119	(24 263)
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	46 025	40 888
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(9 546)	(7 600)
Autres	4 630	(1 896)
Comptes d'ajustement des comptes en devises	998	1 006
Comptes position et cv position bilan de couverture	3 645	(3 089)
Comptes position et cv position bilan spot	(13)	189
Total	30 397	13 240

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2012 un solde de 214 871 KDT contre un solde de 151 009 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	211 405	150 328	61 077	41%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 466	681	2 785	409%
Total	214 871	151 009	63 862	42%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	36 653	10 956	25 697	235%
Emprunts auprès des établissements bancaires	174 752	139 372	35 380	25%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	211 405	150 328	61 077	41%

(1) La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers hors dettes rattachées selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

(2) Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2012 un solde de 4 395 112 KDT contre un solde de 3 712 487 KDT au 31.12.2011 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts à vue	1 220 714	1 104 383	116 331	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 174 398	2 608 104	566 294	22%
Epargne	749 261	620 339	128 922	21%
Dépôts à terme	2 305 936	1 913 093	392 843	21%
Dépôts à terme en dinars	1 945 919	1 697 951	247 968	15%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	10 277	9 489	788	8%
Dépôts à terme en devises	349 115	205 177	143 938	70%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	625	476	149	31%
Autres sommes dues à la clientèle	119 201	74 672	44 529	60%
Total	4 395 112	3 712 487	682 625	18%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	866	40 033	3 133 499	3 174 398
Total	866	40 033	3 133 499	3 174 398

La ventilation des dépôts à terme se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins	Plus d'un an et moins de 5	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à terme	685 504	1 065 610	543 921	-	2 295 035
Dettes rattachées	-	-	-	-	10 901
Total	685 504	1 065 610	543 921	-	2 305 936

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 730 513 KDT contre 581 642 KDT au 31.12.2011 se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	268 429	241 698	26 731	11%
Ressources spéciales	462 084	339 944	122 140	36%
Total	730 513	581 642	148 871	26%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	262 988	236 660	26 328	11%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 441	5 038	403	8%
Total	268 429	241 698	26 731	11%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Ressources budgétaires	5 280	4 846	434	9%
Ressources extérieures	456 804	335 098	121 706	36%
Total	462 084	339 944	122 140	36%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	4 000	21 667	124 333	112 988	268 429
Emprunts matérialisés	4 000	21 667	124 333	112 988	262 988
Dettes rattachées	-	-	-	-	5 441
Ressources extérieures	3 074	18 947	149 413	171 385	456 804
Ressources extérieures	3 074	18 947	149 413	171 385	342 818
Ressources extérieures non encore imputées	-	-	-	-	110 967
Dettes rattachées	-	-	-	-	3 019
Ressources budgétaires	-	-	-	-	5 280
Ressources budgétaires	-	-	-	-	5 238
Dettes rattachées	-	-	-	-	42
Total	7 074	40 613	273 747	284 373	730 513

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	15 600	39 309	213 520	268 429
Ressources budgétaires	-	-	5 280	5 280
Ressources extérieures	-	-	456 804	456 804
Total	15 600	39 309	675 604	730 513

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	5 945	-	5 945	
Autres provisions pour passifs et charges	3 333	6 343	(3 010)	-47%
Provisions pour passifs et charges	9 278	6 343	2 935	46%
Comptes d'attente et de régularisation	177 888	45 987	131 901	287%
<i>Comptes d'attente</i>	2 010	(215)	2 225	-1035%
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	-	0%
Créditeurs divers	164 278	38 763	125 515	324%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	132 170	13 023	119 147	915%
Dépôts du personnel	3 804	3 859	(55)	-1%
Charges à payer	28 304	21 881	6 423	29%
Etat, impôts et taxes	11 280	6 678	4 602	69%
Autres	323	764	(441)	-58%
Total Autres passifs	187 166	52 330	134 836	258%

(*) En 2012 les Provisions sur Engagements Par Signature de la clientèle sont présentés parmi les autres passifs.

L'évolution des provisions pour passifs et charges provient notamment de la reprise sur provision pour risque fiscal pour 2 200 KDT suite à la clôture définitive du contrôle approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009.

Il est à noter que les comptes de la rubrique PA5 ont été justifiés et les comptes non apurés ont été provisionnés.

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 100 000 KDT composé de 20.000.000 actions ordinaires de 5 dinars chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2011	100 000	10 189	57 890	139 574	57 850	(8 560)	20 382	423	1	64 510	442 260
Affectation du résultat 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	46 763	1 646	-	-	-	-	-	(48 409)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 000)	(14 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 100	-	-	(2 100)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	28
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58 491	58 491
Capitaux Propres au 31/12/2012	100 000	10 189	104 653	141 220	57 850	(8 560)	22 510	423	2	58 491	486 779

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 864 480 KDT contre 875 341 KDT au terme de l'exercice 2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions	392 619	391 293	1 326	0%
Avais	461 004	476 572	(15 568)	-3%
Autres garanties données	10 858	7 476	3 382	45%
Total	864 480	875 341	(10 861)	-1%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	148 542	115 501	33 041	29%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	11 586	(1 496)	-13%
Cautions en faveur de la clientèle	233 987	264 206	(30 219)	-11%
Total	392 619	391 293	1 326	0%

(*) II

s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avais se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avais en faveur des banques locales(*)	160 050	225 000	(64 950)	-29%
Avais en faveur de la clientèle	300 954	251 572	49 382	20%
Total	461 004	476 572	(15 568)	-3%

(*) II

s'agit des avais donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	148 542	148 542
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	-	10 090
cautions en faveur de la clientèle	-	449	233 538	233 987
Total	-	10 539	382 080	392 619

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 197 802 KDT au 31.12.2011 à 239 583 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Crédits documentaires import	230 298	192 642	37 656	20%
Crédits documentaires export	9 285	5 160	4 125	80%
Total	239 583	197 802	41 781	21%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Credoc import	-	313	229 985	230 298
Credoc export	-	-	9 285	9 285
	-	313	239 270	239 583

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Effets refinançable donnés en garantie	327 000	300 000	27 000	9%
BTA donnés en garantie	215 000	267 000	(52 000)	-19%
Total	542 000	567 000	(25 000)	-4%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2012 à 181 114 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Engagements de financement donnés	162 891	228 060	(65 169)	-29%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 104	5 476	(2 372)	-43%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	153 452	218 303	(64 851)	-30% (*)
Autorisation de crédits par carte	6 335	4 281	2 054	48%
Engagements sur titres	18 223	1 049	17 174	1637%
Participations non libérées	18 223	1 049	17 174	1637%
Total	181 114	229 109	(47 995)	-21%

Les chiffres des crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués tels que présentés dans le hors bilan à fin 2011 ont été retraités pour refléter l'encours des crédits confirmés par le juridique et non débloqués et ce, pour les besoins de comparabilité.

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	162 891	162 891
Engagements de financement donnés	-	-	153 452	153 452
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	3 104	3 104
Autorisation de crédits par carte	-	-	6 335	6 335
Engagements sur titres	15191	2175	857	18 223
Participations non libérées	15191	2175	857	18 223
Total	15191	2175	857	18 223

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devise de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 2 057 KDT au 31.12.2012.

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2012 à 1 027 660 KDT contre 776 256 KDT au terme de l'exercice 2011. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

5- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2012 un montant de 302 703 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 525	7 174	2 351	33%
Opérations avec la clientèle	276 645	239 654	36 991	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 533	12 502	4 031	32%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 410	4 740	1 670	35%
Commissions à caractère d'intérêt	10 123	7 762	2 361	30%
Total	302 703	259 330	43 373	17%

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2012 un montant 51 469 KDT, ont augmenté de 7 691 KDT par rapport à 2011 et se présentent comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Cheques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	25 975	21 015	4 960	24%
Opérations sur placement et titres	3 542	3 535	7	0%
Opérations de change	1 520	1 181	339	29%
Opérations de commerce extérieur	4 017	3 432	585	17%
Gestion, étude et engagement	8 799	8 287	512	6%
Opérations monétiques et de banque directe	7 008	5 876	1 132	19%
Autres commissions	609	452	157	35%
Total	51 469	43 778	7 691	18%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 040	65	975	1500%
Gain net sur titres de placement	11 787	7 314	4 473	61%
Gain net sur opérations de change	13 827	11 911	1 916	16%
Total	26 654	19 290	7 364	38%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	11 884	7 118	4 766	67%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	9 871	6 147	3 724	61%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	2 156	971	1 185	122%
Moins values de cession	(143)	-	(143)	
Titres de placement à revenu variable	(97)	196	(293)	-149%
Dividendes sur les titres de placement	58	25	33	132%
Plus values de cession	35	196	(161)	-82%
Dotation nette de reprise pour dépréciation des titres de placement	(190)	(25)		
Moins values de cession	-	-	-	
Total	11 787	7 314	4 473	61%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 675	1 576	1 099	70%
Gain net sur opérations de change en compte	11 108	9 820	1 288	13%
Autres résultats net de change	44	515	(471)	-91%
Total	13 827	11 911	1 916	16%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2012 un montant de 21 013 KDT contre 25 280 KDT en 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	11 070	16 537	(5 467)	-33%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	7 443	6 116	1 327	22%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 500	2 627	(127)	-5%
Total	21 013	25 280	(4 267)	-17%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	6 893	8 845	(1 952)	-22%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	3 577	5 118	(1 541)	-30%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	600	2 574	(1 974)	-77%
Total	11 070	16 537	(5 467)	-33%

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2012 un montant de 195 059 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	186 315	165 667	20 648	12%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	20 700	17 977	2 723	15%
Opérations avec la clientèle	140 111	125 048	15 063	12%
Emprunts et ressources spéciales	25 504	22 642	2 862	13%
Autres intérêts et charges	8 744	6 425	2 319	36%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	4 495	3 307	1 188	36%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	4 250	3 118	1 132	36%
Total	195 059	172 092	22 967	13%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2012 un montant de 59 821 KDT, enregistrant une hausse de 31 277 KDT par rapport à l'exercice 2011. Son détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	59 211	21 875	37 336	171%
Perte sur créances apurées	2 654	4 940	(2 286)	-46%
Reprise nette aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(2 040)	1 798	(3 838)	-213%
Recouvrement des créances radiées	(4)	(69)	65	-94%
Total	59 821	28 544	31 277	110%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2012 un montant de 131 KDT, en hausse de 369 KDT par rapport à l'exercice 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	-	535	(535)	-100%
Reprise nette sur provision pour dépréciation des titres	(93)	(2 382)	2 289	-96%
Plus ou moins values de cession sur titres	224	1 566	(1 342)	-86%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA	-	43	(43)	-100%
Total	131	(238)	369	-155%

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 75 315 KDT, en hausse de 4 301 KDT par rapport à 2011. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Frais de personnel	55 627	52 631	2 996	6%
Rémunération du personnel	43 248	41 203	2 045	5%
Charges sociales	9 370	8 650	720	8%
Impôts sur salaires	1 195	1 099	96	9%
Autres charges liées au personnel	1 814	1 679	135	8%
Charges générales d'exploitation	14 602	12 910	1 692	13%
Frais d'exploitation non bancaires	6 304	5 943	361	6%
Autres charges d'exploitation	8 298	6 967	1 331	19%
Dotation aux amortissements	5 086	5 473	(387)	-7%
Total	75 315	71 014	4 301	6%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(31)	(191)	160	-84%
Impôts et taxes	(1 367)	(250)	(1 117)	447%
Autres résultats exceptionnels	591	697	(106)	-15%
Total	(807)	256	(1 063)	-415%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 2,925 dinars contre 3,226 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Description	2012	2011
Résultat net en KDT	58 491	64 510
Nombre moyen d'actions	20 000 000	20 000 000
Résultat de base par action (en DT)	2,925	3,226

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité puisque l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 31 mai 2012 a décidé de ramener la valeur nominale de l'action AMEN BANK de Dix (10) dinars à cinq (5) dinars. Ainsi le nombre d'actions est passé de 10 millions à 20 millions.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (436 607) KDT à (270 632) KDT enregistrant une hausse de 165 975 KDT ou 38,01 %. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 70 601 KDT et des activités de financement pour 134 900

KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 39 526 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à 70 601 KDT au 31 décembre 2012. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 158 297 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 681 418 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 3 663 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 78 615 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 737 773 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 53 786 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 51 618 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 8 214 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à 39 526 KDT et sont inhérentes notamment à l'acquisition titres d'investissement partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 134 900 KDT provient principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 50 000 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 122 141 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2012 à (270 632) KDT contre (436 607) KDT au 31 décembre 2011.

Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de 52,52% des droits de vote de cette dernière;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,18% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2012

Société «PGI Holding»

- 1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 106 KDT (HT).
- 2 Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 150 KTND (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2012 est de 150 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2012 s'élèvent à 18 KDT (HT).

Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2012 s'élève à **503 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2012 s'élève à **1 769 KDT**.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes:

- 1 Trois nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues en 2012 portant sur la gestion de fonds d'une valeur globale de 57 MDT. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés. La commission de gestion au titre de l'exercice 2012 s'élève à 36 KDT.
- 2 Dix (10) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 86 228 KDT. La commission de gestion au titre de 2012, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à 925 KDT (HT).

3 Une convention en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2012 s'élève à 115 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

Au 31 décembre 2012, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 528 812 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 25 526 805 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 4 050 320 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).
- Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 173 245 DT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêt des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars.

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient 29,85% du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2012 s'élève à 1605 KDT (TTC). En outre, cette société a engagé en 2012 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 880 KDT (TTC).

AMEN FINANCE COMPAGNIE :

La banque a perçu les rémunérations suivantes auprès d'AMEN FINANCE COMPAGNIE:

- Le remboursement d'un crédit CT d'un montant de 38 100 000 DT d'une durée d'un mois à partir du 03 Décembre 2012 au taux d'intérêts annuel de 5,93%;
- Des commissions de gestion pour 12 500 DT HT.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2012 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2012 EN MD		75.843	352.008
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	25,000.0000	25,000.0000
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	485,420.044	1,438,744.667

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Comité Permanent d'audit	
	Charge 2012	Passif au 31/12/2012	Charge 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	300000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459

Note 7-2: Note sur la liquidité

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 68,9% à fin 2011 à 78,5% à fin 2012. A fin avril 2013, le ratio de liquidité est établi à 83,6% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA , l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus de ressources longues et stables.

Note 7-3 : Passifs éventuels :

Par ailleurs, la banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 518 KDT.

La banque a accepté de payer 71 KDT et a formulé des réserves sur la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté.

Pour le contrôle de l'exercice 2011, la banque n'a pas reçu jusqu'à la date de publication des états financiers de notification de redressement.

Note 7-4 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 29/04/2013. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I- RAPPORT GENERAL

AMEN BANK

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **486 779 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **58 491 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers, les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des suspens des comptes en devises objet de la note explicative 1.7 ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure si ces suspens présentent un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 7.3 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu des notifications de redressement au titre des exercices 2009 et 2010. Elle a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Sur la base des informations disponibles à la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mai 2013

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

II- RAPPORT SPECIAL

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- 1- Deux nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **50 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 1^{er} novembre 2012.

- 2- Une convention de gestion de fonds a été conclue en 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **7,185 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés. Le montant des commissions supportées par la banque au titre de l'exercice 2012, s'élève à 36 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 29 avril 2013.

- 3- Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2012, s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 29 avril 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank a réalisé avec la société PGI Holding qui détient **22,24%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 PGI Holding fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2012, s'élève à 150 KDT (HT).
- 2 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 106 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **30,18%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux, propriétés d'Amen Bank. Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de 2012 s'élèvent à **18 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2012 s'élève à **503 KDT**;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2012, s'élève à **1 769 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 4 Dix (10) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **86 228 KDT**. La commission de gestion au titre de 2012, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **925 KDT** (HT).
- 5 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2012, s'élève à **115 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2012 s'élève à **1 605 KDT** en TTC. En outre, cette société a engagé en 2012 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **880 KDT** en TTC.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2012 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 439 KDT
SICAV Amen	0,07%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	486 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en TND) :

Amen Bank- États financiers au 31.12.2012

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2012	Passif au 31/12/2012	Charge 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 Mai 2013

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Le Groupe Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL.

Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		
		2012	2011	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	349 685	150 594
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	267 217	263 939
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	4 923 727	4 286 307
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	364 599	248 010
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	339 645	298 450
	Titres mis en équivalence	(1-5)	164 336	99 071
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	108 101	108 184
AC7	Autres actifs	(1-7)	108 987	66 664
TOTAL ACTIFS			6 626 297	5 521 219
PA1	Banque Centrale	(2-1)	552 593	576 461
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	214 871	151 009
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 390 969	3 679 874
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	715 115	581 642
PA5	Autres passifs	(2-5)	188 561	53 594 (*)
TOTAL PASSIFS			6 062 109	5 042 580
INTERETS MINORITAIRES		(3)	41 550	6 899
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		358 871	300 510 (*)
CP4	Autres capitaux propres		0	0
CP5	Résultats reportés		2	1
CP6	Résultat de l'exercice		63 765	71 229 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(4)	522 638	471 740
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			6 626 297	5 521 219

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2012	2011
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, Avals et autres garanties			
HB 01- données	(5-1)	792 780	839 241
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	239 583	197 802
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	542 000	567 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 574 363	1 604 043
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
(5-4)			
HB 04- Engagements de financement donnés		162 891	228 061 (*)
HB 05- Engagements sur titres		3 032	1 049
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		165 923	229 110
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	2 057	31 117
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 027 660	776 256

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État de résultat consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2012	2011
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>397 023</u>	<u>343 390</u>
Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	303 730	260 015
Commissions perçues	(6-2)	51 772	43 857
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	27 157	19 417
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	14 364	20 101
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>199 401</u>	<u>175 986</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	195 077	172 173
Commissions encourues		4 324	3 813
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>197 622</u>	<u>167 404</u>
Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(59 858)	(28 728)
Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	(237)	3 896
Autres produits d'exploitation		2 165	2 310
Frais de personnel	(6-8)	(56 430)	(53 144)
Charges générales d'exploitation	(6-8)	(14 946)	(13 233)
Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 126)	(5 508)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>63 190</u>	<u>72 997</u>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		10 952	9 529
Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(810)	248
Impôt sur les sociétés	(6-10)	9 083	9 257 (*)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>64 249</u>	<u>73 517</u>
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		484	2 288
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>63 765</u>	<u>71 229</u>
Effet des modifications comptables			
<u>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		<u>63 765</u>	<u>71 229</u>
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars) (*)	(6-11)	3,188	3,561

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2012	2011
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		359 409	310 170
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(199 141)	(158 544)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 663	(8 157)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(700 570)	(592 216)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		681 456	197 939
Titres de placements		(41 255)	(57 052)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(52 432)	(57 488)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		79 433	(76 305)
Impôt sur le bénéfice		(8 553)	(5 794)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		122 010	(447 447)
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 165	26 946
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(123 265)	18 833
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 039)	(11 458)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(110 139)	34 321
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>	(7-3)		
Émission d'actions		35 000	-
Émissions provenant des fonds gérés		-	-
Décaissement provenant de réduction de capital		-	-
Émission d'emprunts		42 898	50 000
Remboursement d'emprunts		(23 269)	(19 253)
Augmentation / diminution ressources spéciales		122 141	61 202
Dividendes versés et autres distributions		(14 855)	(14 066)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		161 915	77 883
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		173 786	(335 243)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(382 184)	(46 941)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PERIODE</u>		(208 398)	(382 184)

Notes aux états financiers 31 décembre 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2012.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier où à des fins de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	IG	63,86%	52,48%
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%
AMEN FINANCE COMPANY	Filiale	IG	30,00%	33,25%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	43,39%	52,27%
EL KHIR	Entreprise associée	M E	37,69%	34,08%
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,47%	32,47%
ENNAKL	Entreprise associée	M E	30,69%	15,96%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%
HOPITAL PRIVE EL AMEN	Entreprise associée	M E	30,00%	30,69%
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	30,00%	30,11%
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%
CLINIQUE EL AMEN BEJA	Entreprise associée	M E	27,69%	30,04%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,12%
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	Entreprise associée	M E	24,00%	30,12%
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	20,45%	17,96%
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,07%	0,07%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2012 par l'entrée des sociétés suivantes:

- Amen Finance Company;
- Ennakl;
- Clinique el Amen Nabeul.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêt des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;

- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 28 288 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 21 066 KDT constituée en 2011, une provision complémentaire de 7 222 KDT a été dotée au titre de l'année 2012.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2012 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

- les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2012, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

- Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 9 483 KDT.

En 2012 et compte tenu de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés, une reprise de 2 152 KDT a été prise en compte dans le résultat de 2012. Par ailleurs et suite à l'application des règles de la classification, le stock de 2 853 KDT est transféré vers les agios affectés aux créances classées. Ainsi le reliquat des agios affectés aux engagements courants (circulaire 2011-04) est établi à 4 477 KDT à fin 2012.

5.3 Portefeuille titres

5.3.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

5.3.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.3.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.4 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

5.5 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

5.6 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.7 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

5.8 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.9 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2012. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2012.

5.10 Charge d'impôt

En 2012 le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

Pour des exigences de comparabilité, l'exercice 2011 a été retraité dont l'impact est le suivant :

Rubrique	Solde avant retraitement	Impact du retraitement	Solde après retraitement
Réserves consolidés	300 699	-189	300 510
Résultat consolidés	71 220	9	71 229
Autres passif	53 414	180	53 594
Impôt sur les sociétés	9 266	-9	9 257

Il est à noter qu'un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

I. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2012 un montant de 349 685 KDT contre 150 594 KDT au 31.12.2011 et se décompose comme suit :

Groupe Amen Bank_Etats financiers au 31.12.2012

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	66 345	29 339	37 006	126%
BCT, CCP et TGT	283 340	121 255	162 085	134%
Total	349 685	150 594	199 091	132%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	66 344	29 338	37 006	126% (*)
Sous total 1	66 344	29 338	37 006	126%
BCT	283 549	120 968	162 581	134%
Provisions BCT	(568)	(569)	1	0%
Sous total 2	282 981	120 399	162 582	135%
CCP	617	1 063	(446)	-42%
Provisions CCP	(258)	(207)	(51)	25%
Sous total 3	359	856	(497)	-58%
Total	349 685	150 594	199 091	132%

(*) Les comptes déficit de caisse totalement provisionnés ainsi que la provision y afférente pour 300 KDT ont été transférés de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

Les comptes BCT comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2012 un montant de 267 217 KDT contre 263 939 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	65 049	59 900	5 149	9%
Prêts aux établissements bancaires	36 093	39 330	(3 237)	-8%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	12	-	
Provisions sur les correspondants	(115)	(225)	110	-49%
Total créances sur les établissements bancaires	101 040	99 017	2 023	2%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 490	16 641	(4 151)	-25%
Prêts aux établissements financiers	153 581	147 253	6 328	4%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	107	1 028	(921)	-90%
Total créances sur les établissements financiers	166 178	164 922	1 256	1%
Total	267 217	263 939	3 278	1%

Les comptes des correspondants comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2012 et 2011 se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	671 066	649 930	21 136	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 892 444	3 338 512	553 932	17%
Crédits sur ressources spéciales (3)	360 217	297 865	62 352	21%
Total (*)	4 923 727	4 286 307	637 420	15%

(*) Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2012 un solde de 364 599 KDT contre un solde de 248 010 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres de transaction	6 197	4 899	1 298	26%
Titres à revenu fixe	4 009	3 975	34	1%
Titres à revenu variable	2 188	924	1 264	137%
Titres de placement	358 402	243 111	115 291	47%
Titres à revenu fixe	356 244	241 046	115 198	48%
Bons de Trésor	210 924	163 092	47 832	29%
Emprunts obligataires	65 475	33 730	31 745	94%
Titres participatifs	-	939	(939)	-100%
Billets de trésorerie	71 700	36 100	35 600	99%
Créances rattachées	8 145	7 185	960	13%
Titres à revenu variable	2 158	2 065	93	5%
Actions	2 522	2 239	283	13%
Provisions pour dépréciation des actions	(364)	(174)	(190)	109%
Total	364 599	248 010	116 589	47%

Il est à préciser qu'un portefeuille d'actions Poulina Group Holding comptabilisé pour 93 KDT a été transféré du portefeuille titres de placements à portefeuille titres d'investissements en 2012.

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2012 un solde de 339 645 KDT contre 298 450 KDT au 31.12.2011. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres d'investissement	188 880	171 895	16 985	10%
Titres de participation	41 113	25 558	15 555	61%
Titres de participation non consolidés	60 155	-	60 155	100%
Participation avec convention en rétrocession	49 497	100 997	(51 500)	-51%
Total	339 645	298 450	41 195	14%

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 164 336 KDT au 31.12.2012 contre un solde de 99 071 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2012	31.12.2011
SICAV AMEN	53	49
AMEN PREMIERE	75	77
EL KHIR	640	454
TUNISYS	916	811
AMEN SOFT	975	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	980	946
KAWARIS	1 060	958
AMEN INVEST	1 406	1 490
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 456	1 791
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1 800	1 800
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	2 120	2 104
AMEN SANTE	3 632	3 085
HAYETT	3 213	2 968
EL IMRANE	3 227	3 210
HOPITAL PRIVE EL AMEN	7 200	7 200
ENNAKL	11 267	-
TUNISIE LEASING	32 100	29 925
MLA	42 620	39 429
GOOD- WILL	49 596	2 774
Total	164 336	99 071

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2012 un solde de 108 101 KDT contre un solde de 108 184 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 534	1 104	430	39%
Immobilisations corporelles	98 292	103 498	(5 206)	-5%
Immobilisations encours	8 275	3 582	4 693	131%
Total	108 101	108 184	(83)	0%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2012 un montant de 108 987 KDT contre un montant de 66 664 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	43 224	14 184	29 040	205%
<i>Comptes d'attente</i>	42 980	14 192	28 788	203%
Comptes d'attente de la salle de marché	30 397	15 136	15 261	101%
Comptes d'attente de la compensation	14 386	1 121	13 265	1183%
Autres comptes d'attente	(1 803)	(2 065)	262	-13%
<i>Comptes de régularisation</i>	244	(8)	252	-3150%
Autres	65 763	52 480	13 283	25%
Stock de matière, fourniture et timbres	643	938	(295)	-31%
Etat, impôts et taxes	2 240	1 569	671	43%
Allocations familiales	201	282	(81)	-29%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	40 514	34 635	5 879	17%
Débiteurs divers	2 520	1 728	792	46%
Créances sur l'Etat	1 804	1 976	(172)	-9%
Autres (*)	17 724	11 235	6 489	58%
Total Autres Actifs	108 987	66 664	42 323	63%

(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	10 944	9 405	1 539	16%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	10 258	8 950	1 308	15%
Provision sur autres comptes d'attente	686	455	231	51%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 831	19 471	660	3%
Provision sur opérations avec le personnel	662	610	52	9%
Provision sur débiteurs divers	3 789	2 943	846	29%
Provisions sur autres comptes	15 380	15 918	(238)	-2% (*)
Total	30 775	28 876	2 199	8%

(*) La provision sur les compte de déficit de caisse pour 300 KDT a été transféré de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

(A) Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement ne sont pas encore achevés. La situation de ces comptes au 31.12.2012 se présente comme suit :

	2 012	2 011
Dinars en instance d'affectation	(36 831)	6 111
Devise en instance d'affectation (260)	26 119	(24 263)
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	46 025	40 888
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(9 546)	(7 600)
Autres	4 630	(1 896)
Comptes d'ajustement des comptes en devises	998	1 006
Comptes position et cv position bilan de couverture	3 645	(3 089)
Comptes position et cv position bilan spot	(13)	189
Total	30 397	13 240

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes de la société mère envers la BCT.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2012 un solde de 214 871 KDT contre un solde de 151 009 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	211 405	150 328	61 077	41%
Avoirs des établissements bancaires	36 653	10 956	25 697	235%
Emprunts auprès des établissements bancaires	174 752	139 372	35 380	25%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 466	681	2 785	409%
Total	214 871	151 009	63 862	42%

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2012 un solde de 4 390 969 KDT contre un solde de 3 679 874 KDT au 31.12.2011 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts à vue	1 216 571	1 071 770	144 801	14%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 174 398	2 608 104	566 294	22%
Epargne	749 261	620 339	128 922	21%
Dépôts à terme	2 305 936	1 913 093	392 843	21%
Dépôts à terme en dinars	1 945 919	1 697 951	247 968	15%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	10 277	9 489	788	8%
Dépôts à terme en devises	349 115	205 177	143 938	70%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	625	476	149	31%
Autres sommes dues à la clientèle	119 201	74 672	44 529	60%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 390 969	3 679 874	711 095	19%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 715 115 KDT contre 581 642 KDT au 31.12.2011 se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	253 031	241 698	11 333	5%
Ressources spéciales	462 084	339 944	122 140	36%
Total	715 115	581 642	133 473	23%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	247 590	236 660	10 930	5%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 441	5 038	403	8%
Total	253 031	241 698	11 333	5%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Ressources budgétaires	5 280	4 846	434	9%
Ressources extérieures	456 804	335 098	121 706	36%
Total	462 084	339 944	122 140	36%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	5 945	-	5 945	
Autres provisions pour passifs et charges	3 333	6 343	(3 010)	-47%
Provisions pour passifs et charges	9 278	6 343	2 935	
Comptes d'attente et de régularisation	179 283	47 251	132 032	279%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>2 010</i>	<i>(215)</i>	<i>2 225</i>	<i>-1035%</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	<i>-</i>	
Créditeurs divers	164 278	38 763	125 515	324%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	132 170	13 023	119 147	915%
Dépôts du personnel	3 804	3 859	(55)	-1%
Charges à payer	28 304	21 881	6 423	29%
Etat, impôts et taxes	11 280	6 678	4 602	69%
Autres (**)	1 546	1 848	(302)	-16%
Passif d'impôt différé	172	180	(8)	-4% (***)
Total Autres passifs	188 561	53 594	134 967	252%

(*) En 2012 les provisions sur engagements par signature de la clientèle sont présentés parmi les autres passifs.

(**) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

(***) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité. Voir note (5.10)

Il est à noter que les comptes de la rubrique PA5 ont été justifiés et les comptes non apurés ont été provisionnés.

3- Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2012 et au 31.12.2011 comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	35 000	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	45	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 314	3 514
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	302	1 856
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	100	626
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	73	227
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	476	422
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	122	96
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	175	48
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(57)	110
Total	41 550	6 899

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 100 000 KDT composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2011	Capitaux propres au 31.12.2012
AMEN BANK	CAPITAL	100 000	100 000
	RESERVES	281 323	338 364
	RESULTAT	58 992	51 353
	TOTAL	440 315	489 717
SICAR AMEN	RESERVES	1 030	1 351
	RESULTAT	10	909
	TOTAL	1 040	2 260
LE RECOUVREMENT	RESERVES	1 166	316
	RESULTAT	25	201
	TOTAL	1 191	517
AMEN PROJECT	RESERVES	853	1 205
	RESULTAT	2 396	341
	TOTAL	3 249	1 546
SOGEREC	RESERVES	(3 523)	(2 523)
	RESULTAT	399	80
	TOTAL	(3 124)	(2 443)
AMEN CAPITAL	RESERVES	2	204
	RESULTAT	(131)	(93)
	TOTAL	(129)	111
AMEN FINANCE COMPANY	RESERVES		-
	RESULTAT		22
	TOTAL	-	22
AMEN INVEST	RESERVES	999	863
	RESULTAT	144	49
	TOTAL	1 143	913
TUNISIE LEASING	RESERVES	7 991	6 963
	RESULTAT	2 383	3 569
	TOTAL	10 374	10 533
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	7 960	8 231
	RESULTAT	5 495	6 177
	TOTAL	13 455	14 407
EL IMRANE	RESERVES	834	900
	RESULTAT	402	227
	TOTAL	1 236	1 127
KAWARIS	RESERVES	106	131
	RESULTAT	(67)	(63)
	TOTAL	39	69
EL KHIR	RESERVES	(1 565)	(1 337)
	RESULTAT	59	16
	TOTAL	(1 506)	(1 321)

Groupe Amen Bank_Etats financiers au 31.12.2012

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2011	Capitaux propres au 31.12.2012
HAYETT	RESERVES	1 630	1 805
	RESULTAT	430	396
	TOTAL	2 060	2 201
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	23	17
	RESULTAT	289	239
	TOTAL	312	256
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	2 032	1 764
	RESULTAT	221	206
	TOTAL	2 253	1 970
TUNISYS	RESERVES	196	296
	RESULTAT	194	172
	TOTAL	390	468
AMEN SANTE	RESERVES	(115)	375
	RESULTAT	4	62
	TOTAL	(111)	436
CLINIQUE EL AMEN BEJA	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	(0)
	TOTAL	-	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	RESERVES	(147)	40
	RESULTAT	(29)	(103)
	TOTAL	(176)	(63)
HÔPITAL PRIVE EL AMEN	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	TOTAL	-	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	TOTAL	-	-
ENNAKEL	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	TOTAL	-	-
AMEN PREMIERE	RESERVES	3	(1)
	RESULTAT	3	3
	TOTAL	6	2
SICAV AMEN	RESERVES	(98)	(96)
	RESULTAT	1	2
	TOTAL	(97)	(94)
TOTAL	CAPITAL	100 000	100 000
	RESERVES	300 700	358 868
	RESULTAT	71 220	63 765
	TOTAL	471 920	522 633

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 792 780 KDT contre 839 241 KDT au terme de l'exercice 2011 et se détaille comme suit :

Groupe Amen Bank_Etats financiers au 31.12.2012

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions	392 619	391 293	1 326	0%
Avals	389 303	440 472	(51 169)	-12%
Autres garanties données	10 858	7 476	3 382	45%
Total	792 780	839 241	(46 461)	-6%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	148 542	115 501	33 041	29%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	11 586	(1 496)	-13%
Cautions en faveur de la clientèle	233 987	264 206	(30 219)	-11%
Total	392 619	391 293	1 326	0%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	160 050	225 000	(64 950)	-29%
Avals en faveur de la clientèle	229 253	215 472	13 781	6%
Total	389 303	440 472	(51 169)	-12%

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 197 802 KDT au 31.12.2011 à 239 583 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Crédits documentaires import	230 298	192 642	37 656	20%
Crédits documentaires export	9 285	5 160	4 125	80%
Total	239 583	197 802	41 781	21%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Effets refinançable donnés en garantie	327 000	300 000	27 000	9%
BTA donnés en garantie	215 000	267 000	(52 000)	-19%
Total	542 000	567 000	(25 000)	-4%

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2012 à 165 923 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Engagements de financement donnés	162 891	228 060	(65 169)	-29%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 104	5 476	(2 372)	-43%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	153 452	218 303	(64 851)	-30% (*)
Autorisation de crédits par carte	6 335	4 281	2 054	48%
Engagements sur titres	3 032	1 049	1 983	189%
Participations non libérées	3 032	1 049	1 983	189%
Total	165 923	229 109	(63 186)	-28%

(*) Les chiffres des crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués tels que présentés dans le hors bilan à fin 2011 ont été retraités pour refléter l'encours des crédits confirmés par le juridique et non débloqués et ce, pour les besoins de comparabilité.

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devise de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 2 057 KDT au 31.12.2012.

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2012 à 1 027 660 KDT contre 776 256 KDT au terme de l'exercice 2011. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

6- Notes explicatives sur l'état de résultatNote 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2012 un montant de 303 730 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 525	7 174	2 351	33%
Opérations avec la clientèle	277 672	240 339	37 333	16%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 533	12 502	4 031	32%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 410	4 740	1 670	35%
Commissions à caractère d'intérêt	10 123	7 762	2 361	30%
Total	303 730	260 015	43 715	17%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2012 un montant 51 772 KDT, ont augmenté de 7 915 KDT par rapport à 2011 et se présentent comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	25 975	21 015	4 960	24%
Opérations sur placement et titres	3 542	3 535	7	0%
Opérations de change	1 520	1 181	339	29%
Opérations de commerce extérieur	4 017	3 432	585	17%
Gestion, étude et engagement	9 101	8 366	735	9%
Opérations monétiques et de banque directe	7 008	5 876	1 132	19%
Autres commissions	609	452	157	35%
Total	51 772	43 857	7 915	18%

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 294	105	1 189	1132%
Gain net sur titres de placement	12 036	7 401	4 635	63%
Gain net sur opérations de change	13 827	11 911	1 916	16%
Total	27 157	19 417	7 740	40%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2012 un montant de 14 364 KDT contre 20 101 KDT en 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	10 911	16 643	(5 732)	-34%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	953	775	178	23%
	2 500	2 683	(183)	-7%
Total	14 364	20 101	(5 737)	-29%

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2012 un montant de 195 077 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	186 333	165 748	20 585	12%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	20 700	17 977	2 723	15%
Opérations avec la clientèle	140 129	125 129	15 000	12%
Emprunts et ressources spéciales	25 504	22 642	2 862	13%
Autres intérêts et charges:	8 744	6 425	2 319	36%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	4 495	3 307	1 188	36%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	4 250	3 118	1 132	36%
Total	195 077	172 173	22 904	13%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2012 un montant de 59 858 KDT, en hausse de 31 130 KDT par rapport à l'exercice 2011. Son détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	59 248	22 063	37 185	169%
Perte sur créances apurées	2 654	4 940	(2 286)	-46%
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(2 040)	1 798	(3 838)	-213%
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	(4)	4	-100%
Recouvrement des créances radiées	(4)	(69)	65	-94%
Total	59 858	28 728	31 130	108%

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2012 un montant de 237 KDT, en hausse de 4 133 KDT par rapport à l'exercice 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	-	535	(535)	-100%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(308)	(2 025)	1 717	-85%
Plus ou moins values de cession sur titres	545	(2 449)	2 994	-122%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	-	43	(43)	-100%
Total	237	(3 896)	4 133	-106%

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 76 502 KDT, en hausse de 4 617 KDT par rapport à 2011. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Frais de personnel	56 430	53 144	3 286	6%
Rémunération du personnel	44 051	41 655	2 396	6%
Charges sociales	9 370	8 709	661	8%
Impôts sur salaires	1 195	1 099	96	9%
Autres charges liées au personnel	1 814	1 681	133	8%
Charges générales d'exploitation	14 946	13 233	1 713	13%
Frais d'exploitation non bancaires	6 304	5 943	361	6%
Autres charges d'exploitation	8 642	7 290	1 352	19%
Dotation aux amortissements	5 126	5 508	-382	-7%
Total	76 502	71 885	4 617	6%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(31)	(191)	160	-84%
Impôts et taxes	(1 367)	(250)	(1 117)	447%
Autres résultats exceptionnels	588	689	(101)	-15%
Total	(810)	248	(1 058)	-427%

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	9 156	9 266
Impôts différés	(73)	(9)
Impôts sur les bénéfices	9 083	9 257 (*)

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 3,188 dinars contre 3,561 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Description	2012	2011
Résultat net en KDT	63 765	71 229
Nombre moyen d'actions	20 000 000	20 000 000
Résultat de base par action (en DT)	3,188	3,561

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité puisque l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 31 mai 2012 a décidé de ramener la valeur nominale de l'action AMEN BANK de Dix (10) dinars à cinq (5) dinars. Ainsi le nombre d'actions est passé de 10 millions à 20 millions.

7- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (382 184) KDT à (208 398) KDT enregistrant une augmentation de 173 786 KDT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 122 010 KDT et des activités de financement pour 161 915 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de (110 139) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à 122 010 KDT au 31 décembre 2012. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 160 268 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 681 456 KDT.
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 79 433 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 3 663 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 700 570 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 41 255 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 52 432 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 8 553 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (110 139) KDT et sont inhérentes notamment à l'acquisition titres d'investissement partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 161 915 KDT provient principalement de la variation des ressources spéciales pour 122 141 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2012 à (208 398) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

8- Autres notes

Note 8-1: Passifs éventuels

Par ailleurs, la société mère « AMEN BANK » a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. A ce titre, elle a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 518 KDT.

La société mère « AMEN BANK » a accepté de payer 71 KDT et a formulé des réserves sur la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Pour le contrôle de l'exercice 2011, AMEN BANK n'a pas reçu jusqu'à la date de publication des états financiers de notification de redressement.

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE AMEN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **522 638 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **63 765 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés, les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des suspens des comptes en devises au niveau de la société mère Amen Bank objet de la note explicative 1.7 ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure si ces suspens présentent un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 8.1 qui décrit le fait que la société mère Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La société mère Amen Bank a reçu des notifications de redressement au titre des exercices 2009 et 2010. Elle a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Sur la base des informations disponibles à la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 07 juin 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

SICAV BH OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Mars 2013.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2013, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Mars 2013 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2012, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a souscrit 28 775 titres au capital de la société « SICAV AMEN TRÉSOR » pour une valeur de 3 000 024 Dinars. Toutefois, l'article (2) des statuts stipule que la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a pour objet uniquement de gérer un portefeuille de valeurs obligataires.

3/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

4/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 15,29 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et Certificat de dépôt) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. Le calcul de ce ratio ne tient pas compte des certificats de dépôt émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » et garantis par une autre banque. A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la « SIFIB », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2, 3 et 4 nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Mars 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2013.

Tunis, le 30 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :
P/CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/03/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	90 733 535	85 137 832	89 033 570
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 054 294	-	3 027 936
b - Obligations et Valeurs assimilées		86 687 157	83 748 378	84 905 817
c - Autres Valeurs		992 084	1 389 453	1 099 817
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		36 909 703	44 025 039	35 491 426
a - Placements monétaires	3-3	20 683 865	28 098 950	24 242 356
b - Disponibilités		16 225 838	15 926 089	11 249 070
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		127 749 077	129 268 711	124 630 836
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	143 564	146 783	147 290
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	453 995	455 434	442 319
TOTAL PASSIF		597 559	602 217	589 609
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	121 207 945	122 643 054	119 343 557
CP 2 - Sommes distribuables		5 943 573	6 023 440	4 697 671
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 770 075	4 836 634	105
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 173 498	1 186 806	4 697 566
ACTIF NET		127 151 519	128 666 493	124 041 227
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		127 749 077	129 268 711	124 630 836

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/03/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2013 au</i> <i>31/03/2013</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012 au</i> <i>31/03/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012 au</i> <i>31/12/2012</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	956 918	926 330	3 816 314
a - Dividendes				
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		946 148	915 160	3 767 072
c - Revenus des autres valeurs		10 770	11 170	49 242
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	420 149	487 821	1 820 152
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 377 068	1 414 151	5 636 466
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	142 384	146 783	577 066
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 234 684	1 267 368	5 059 400
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	47 514	48 323	189 397
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 187 169	1 219 045	4 870 003
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-13 671	-32 239	-172 436
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 173 498	1 186 806	4 697 566
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		13 671	32 239	172 436
* <i>Variation des +/- values potentielles sur titres</i>		25 208	-18 538	5 866
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 212 377	1 200 507	4 875 869

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/03/2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/01/2013 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01/2012 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 187 169	1 219 045	4 870 003
b - Variation des +/- values potentielles			
sur titres	25 208	-18 538	5 866
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	4 768 977
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	20 846 243	23 881 116	121 847 968
* Capital	20 277 600	23 224 900	119 569 300
* Régularisation des sommes non distrib.	-295 587	-343 914	-1 772 233
* Régularisations des sommes distrib.	864 230	1 000 129	4 050 901
b - Rachats	18 948 329	27 907 750	129 406 252
* Capital	18 410 800	27 126 200	126 843 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-267 967	-402 387	-1 879 706
* Régularisation des sommes distrib.	805 496	1 183 937	4 442 458
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 110 291	-2 826 127	-7 451 393
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	124 041 227	131 492 620	131 492 620
b - En fin de période	127 151 519	128 666 493	124 041 227
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 211 194	1 283 936	1 283 936
b - En fin de période	1 229 862	1 244 923	1 211 194
VALEUR LIQUIDATIVE	103,387	103,353	102,412
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,86%	3,69%	3,79%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Arrêtés au 31 / 03 / 2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31/03/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013, à 90 733 535 Dinars, contre un solde de 85 137 832 Dinars au 31/03/2012. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2013, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/03/2013	% actif	Note/ Garantie
BTA	10 000	10 000 000	10 562 182	8,27%	
BTA7,5 % Avril 2014	9 500	9 500 000	10 060 269	7,88%	ETAT
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	501 913	0,39%	ETAT
Obligations de sociétés	968 000	74 702 638	76 124 975	59,59%	
AIL 2010-1	8 000	480 000	499 773	0,39%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	800 000	833 771	0,65%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 599 800	1 634 771	1,28%	A B
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 199 902	1 222 745	0,96%	A B
AMEN BANK 2010	40 000	3 466 529	3 543 338	2,77%	A B
AMEN BANK 2011/1	40 000	3 600 000	3 690 006	2,89%	A B
ATB 2007/1	20 000	1 600 000	1 664 304	1,30%	ATB
ATL 2008/1	5 000	100 000	104 359	0,08%	BBB
ATL 2006/1	25 000	500 000	520 658	0,41%	BBB
ATL 2009/3	25 000	1 000 000	1 010 334	0,79%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	600 000	614 358	0,48%	BBB
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 041 112	0,81%	BBB
					Attijari
ATTIJARI BANK 2010	12 000	857 136	863 893	0,68%	Bank
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	900 000	919 123	0,72%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	1 600 000	1 616 412	1,27%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000	1 042 449	0,82%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	500 000	507 180	0,40%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	755 967	0,59%	BBB+
BH 2009	75 000	6 922 500	6 995 677	5,48%	BH
BH SUB 2007	10 000	400 000	405 138	0,32%	BH
BNA 2009	25 000	1 999 975	2 084 954	1,63%	BNA
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 147 845	1,68%	BTE
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	560 000	571 057	0,45%	BTE
BTE 2011	10 000	1 000 000	1 005 808	0,79%	BTE
BTK 2009 (C)	15 000	1 199 946	1 204 146	0,94%	BTK
BTK 2012-1	10 000	1 000 000	1 018 917	0,80%	BTK
CHO2009	7 000	612 500	621 242	0,49%	BIAT
CHO-2009	2 000	175 000	176 709	0,14%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	300 000	306 998	0,24%	BBB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/03/2013	% actif	Note/ Garantie
CIL 2010/2	30 000	1 800 000	1 831 596	1,43%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	300 000	301 627	0,24%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	300 000	301 375	0,24%	BBB
CIL 2012/1	5 000	400 000	400 105	0,31%	BBB
E S AMEN BANK 2008	7 500	600 000	628 997	0,49%	A B
HL 2009/1	7 500	300 000	308 961	0,24%	BB+
HL 2009/2	10 000	400 000	409 065	0,32%	BB+
HL 2010/2	30 000	1 800 000	1 827 092	1,43%	BB+
HL 2010-1	10 000	600 000	617 535	0,48%	BB+
HL 2012/1	4 000	400 000	410 948	0,32%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	400 000	410 226	0,32%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	400 000	410 226	0,32%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRI 2010 (A)	4 000	400 000	416 096	0,33%	AB
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 514 959	1,97%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	300 000	315 215	0,25%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	800 000	801 210	0,63%	B
STB 2008/1	5 000	375 000	389 237	0,30%	STB
STB 2008/2	25 000	1 875 000	1 886 219	1,48%	STB
STB 2010/1 (B)	20 000	1 599 800	1 601 473	1,25%	STB
STM 2007	12 000	480 000	493 130	0,39%	BTE
TL 2011-2	30 000	2 400 000	2 448 200	1,92%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000	1 042 055	0,82%	BBB+
TL 2012-2	15 000	1 500 000	1 515 534	1,19%	BBB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	200 000	200 067	0,16%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	900 000	914 314	0,72%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	1 600 000	1 612 719	1,26%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 400 000	1 441 563	1,13%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 399 700	2 474 334	1,94%	UIB
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	2 935 790	2,30%	UIB
UIB 2011-2	35 000	2 999 850	3 023 513	2,37%	UIB
UIB 2012-1	10 000	1 000 000	1 011 185	0,79%	UIB
EO ATL 2013-1	10 000	1 000 000	1 004 173	0,79%	BBB
EO TL 2013	16 000	1 600 000	1 603 191	1,25%	BB+
FCC	1 400	987 346	992 084	0,78%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	696 304	699 604	0,55%	AAA
FCC BIAT P2	400	291 042	292 479	0,23%	AAA
OPCVM	28 775	3 000 024	3 054 294	2,39%	
AMEN TRESOR SICAV	28 775	3 000 024	3 054 294	2,39%	
Total Général	1 008 175	88 690 008	90 733 535	71,02%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 956 918 Dinars au 31/03/2013, contre 926 330 Dinars au 31/03/2012, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
- Revenus des obligations	800 055	761 994	3 167 935
- Revenus des Bons du Trésor	146 093	153 166	599 137
- Revenus des FCC (*)	10770	11 170	49 242
Total	956 918	926 330	3 816 314

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 20 683 865 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur 31/03/2013	Garant	% Actif net
<i>Billets de Trésorerie</i>		15 911 372	16 184 704		12,73%
BT180313/160713SERVICOM	30	1 472 638	1 475 831	SERVICOM	1,16%
BT191112/180513HL	40	1 951 139	1 987 241	BTK	1,56%
BT310113/010513HL	20	987 595	995 865	BTL	0,78%
BDT2904/290416SIH MOURAD	1 000	1 000 000	1 048 678	BH	0,82%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1 000	1 000 000	1 048 678	BH	0,82%
BT0203/020314SIH MOURADI	2 000	2 000 000	2 008 667	BH	1,58%
BT0203/020314ST MOURADI	500	500 000	502 167	BH	0,39%
BT0404/040413SIH	1 000	1 000 000	1 052 289	BH	0,83%
BT2202/220215SHM GOLF	1 000	1 000 000	1 005 489	BH	0,79%
BT2202/220215SITS	1 000	1 000 000	1 005 489	BH	0,79%
BT2812/281214SIH MOURADI	2 000	2 000 000	2 027 155	BH	1,59%
BT2812/281214STM	2 000	2 000 000	2 027 155	BH	1,59%
<i>Certificats de dépôts</i>	9	4 495 805	4 499 161		3,54%
CD250313/040413BH INTER	4	1 998 136	1 999 441	Attijari Bank	1,57%
CD280313/070413BH AOUINA	1	499 534	499 720	Attijari Bank	0,39%
CD220313/010413 BH INTER	4	1 998 136	2 000 000	Attijari Bank	1,57%
Total		20 407 177	20 683 865		16,27%

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à 420 149 Dinars au 31/03/2013, contre 487 821 Dinars au 31/03/2012, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Intérêts des comptes à terme	268 025	150 503	512 078
Intérêts des billets de trésorerie	112 807	295 632	1 216 429
Intérêts des certificats de dépôt	39 318	41 686	91 644
Total	420 149	487 821	1 820 152

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2013	31/03/2012
<u>CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER</u>		
Montant	119 343 557	126 504 418
Nombre de titres	1 211 194	1 283 936
Nombre d'actionnaires	894	821
<u>SOUSCRIPTIONS REALISEES</u>		
Montant (Nominal)	20 277 600	23 224 900
Régl. des sommes non distribuables	-295 587	-343 914
Nbre de titres émis	202 776	232 249
<u>RACHATS EFFECTUES</u>		
Montant (Nominal)	18 410 800	27 126 200
Régl. des sommes non distribuables	-267 967	-402 387
Nbre de titres rachetés	184 108	271 262
<u>AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL</u>		
Variation des Plus/Moins values potentielles sur titres	25 208	-18 538
<u>CAPITAL AU 31 MARS</u>		
Montant	121 207	122 643 054
Nombre de titres	1 229 862	1 244 923
Nombre d'actionnaires	941	846

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013, à 143 564 Dinars contre 146 783 Dinars au 31/03/2012, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire à payer	142 094	146 490	146 110
Rémunération du dépositaire à payer	1 470	293	1 180
Total	143 564	146 783	147 290

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013, à 453 995 Dinars contre 455 434 Dinars au 31/03/2012, et détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Jetons de présence	18 688	18 729	15 000
Actionnaires dividendes à payer	387 173	391 043	388 439
Etat retenues à la source	53	159	-
Honoraires du commissaire aux comptes	35 669	31 505	27 245
Redevances CMF à régler	10 904	10 870	9 993
TCL à payer	1 057	2 229	1 192
Autres rémunérations	450	900	450
Total	453 995	455 434	442 319

3-8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculé conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». La charge de gestion au 31/03/2013, s'élève à 142 384 Dinars contre 146 783 Dinars au 31/03/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	142 094	146 490	575 886
Rémunération du dépositaire	290	293	1 180
Total	142 384	146 783	577 066

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. Les autres charges s'élèvent au 31/03/2013 à 47 514 Dinars contre 48 323 Dinars au 31/03/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Redevances CMF	31 576	32 713	128 158
Honoraires du commissaire aux comptes	8 424	6 536	28 421
Jetons de présence	3 688	3 729	15 000
Rémunération du Président du Conseil	556	1 588	3 176
T.C.L	3 244	3 508	14 201
Autres charges	26	249	441
Total	47 514	48 323	189 397

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour. Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».